

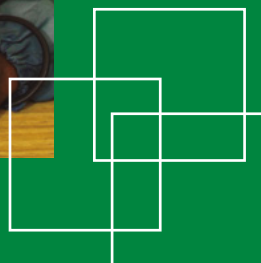
L'état des lieux du —
**système de
formation
professionnelle**



Organisation
internationale
du Travail



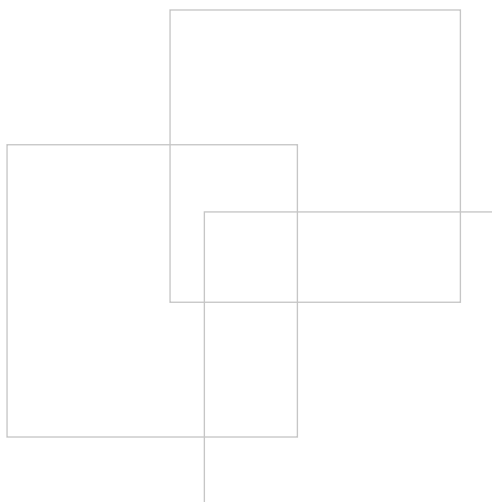
1919-2019



Sénégal

L'état des lieux du —

système de formation professionnelle



Sénégal

Table des matières

Le contexte socio-économique	7
Politiques de développement et d'emploi	12
Le système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Sénégal	20
Anticipation des compétences	30
Inclusion sociale	38
Education et formation tout au long de la vie	44
Principaux défis	48
Solutions potentielles	52
Bibliographie	58



Le contexte socio-économique

Le Sénégal a entamé sa transition démographique.

Du fait de la baisse constatée de la fécondité (5,5 en 2005 contre 4,7 enfants par femme en 2016) et de l'importance de la population en âge de travailler (58,2%)¹, le pays dispose d'une réelle opportunité à travers le dividende démographique, pour accélérer sa croissance économique.

Pour réaliser ce dividende, plusieurs mesures seront nécessaires pour accompagner et soutenir les changements démographiques.

Par exemple, améliorer les conditions sanitaires des populations et relever le niveau d'éducation et de formation afin de disposer des ressources humaines de qualité, capables de stimuler la productivité et la croissance de l'économie, à travers les secteurs à forte intensité de main d'œuvre.

¹ RGPHAE, 2013

La mise en œuvre de la stratégie d'émergence en 2014-2018 a permis de placer le Sénégal parmi les pays à croissance rapide d'Afrique subsaharienne.

Le Sénégal s'est inscrit à partir de 2014 dans une dynamique de croissance avec 6,6% en moyenne annuelle. Cette performance est réalisée dans un contexte de faible inflation et de réduction significative du déficit budgétaire et reflète les efforts notés dans la mise en œuvre des réformes et projets d'investissements à partir de 2014. L'amélioration de la productivité a été un facteur déterminant dans le processus de transformation structurelle.

La croissance a été tirée par la consommation, les exportations et les investissements dans les infrastructures économiques et sociales (énergie, éducation, BTP) et par la redynamisation de l'agriculture. L'investissement est essentiellement orienté vers l'agriculture, le logement, les routes et le renouvellement ou le développement de certains équipements industriels (textile, industries agro-alimentaires) (PSE, PAP 2019-2023).

La croissance est caractérisée par une prédominance des services dont l'activité pèse encore près de 61% du total de la valeur ajoutée sur la période 2014 – 2018 contre 62,1% entre 2009 et 2013. Le secteur secondaire occupe 22,6% de la valeur ajoutée totale sur la période 2014-2018 contre 21,8% sur la période antérieure. Des marges de progression fortes existent du côté de l'offre pour satisfaire la demande intérieure très dynamique, portée par les dépenses publiques et les revenus des ménages, y compris les transferts de fonds des migrants (PSE, PAP 2019-2023).

Cependant, malgré les performances économiques enregistrées, le marché du travail n'arrive pas à absorber le nombre croissant de jeunes demandeurs d'emploi.

En 2015², le taux de participation est estimé en moyenne à 58,3% au niveau national et cache des disparités (55,6% en milieu urbain contre 61,7% en milieu rural; 67,8% chez les hommes et 50,3% chez les femmes).

À la même période, environ 20 440 jeunes demandeurs étaient inscrits dans la base de données Accueil-Emploi administrée par l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) dont 34 % de femmes et 13 560 des hommes (66%).

Globalement, selon l'ANPEJ, on dénombre environ 200 000 nouveaux demandeurs d'emplois qui arrivent chaque année sur le marché du travail, alors que l'offre est estimée à environ 30 000 nouveaux emplois.

Ainsi, le taux de chômage est passé de 10% en 2006 à 15,7% en 2015 (pour les personnes âgées d'au moins 15 ans). Il est plus accentué chez les femmes (22,6%) que chez les hommes (9,8%) et en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (12,3%).

La structure de la population au chômage révèle une prédominance des 15-34 ans (61,1%), la tranche d'âge « 25-29 ans » étant la plus touchée, autant pour les femmes que les hommes (15,5% chez les hommes et 30,2% chez les femmes).

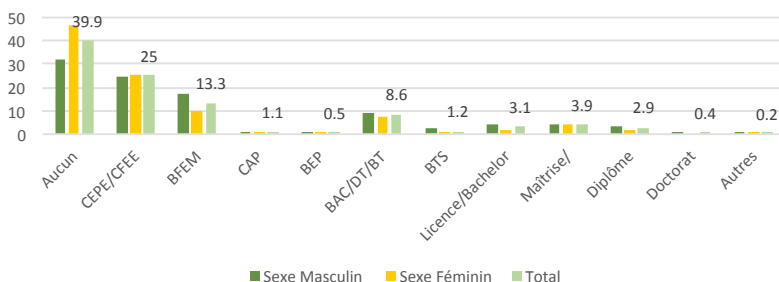
² Les données de cette section sont tirées de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) publiée en 2016.

Les personnes peu instruites, notamment en zone rurale, occupent souvent un emploi précaire.

En moyenne, en 2015, près de 58,6% de la population en âge de travailler n'ont jamais fréquenté l'école, 14,9% ont le niveau d'instruction préscolaire/primaire, 23,6% le niveau secondaire et seulement 3% environ ont le niveau supérieur. Par ailleurs, cette population, qui est à dominante féminine (en moyenne 54,0%) est constituée à près de 56,5% de jeunes âgés de 15 à 34 ans.

Le taux de chômage élevé est partiellement expliqué par le manque de qualification au niveau des jeunes malgré tous les efforts consentis dans l'éducation et la formation. En effet, les personnes sans diplôme représentent 39,9% des chômeurs. Un quart des chômeurs (25,0%) possède le niveau primaire et ceux ayant le niveau secondaire représentent 13,3%.

Figure 1. Répartition par sexe (%) des personnes au chômage selon le diplôme le plus élevé obtenu (2014).



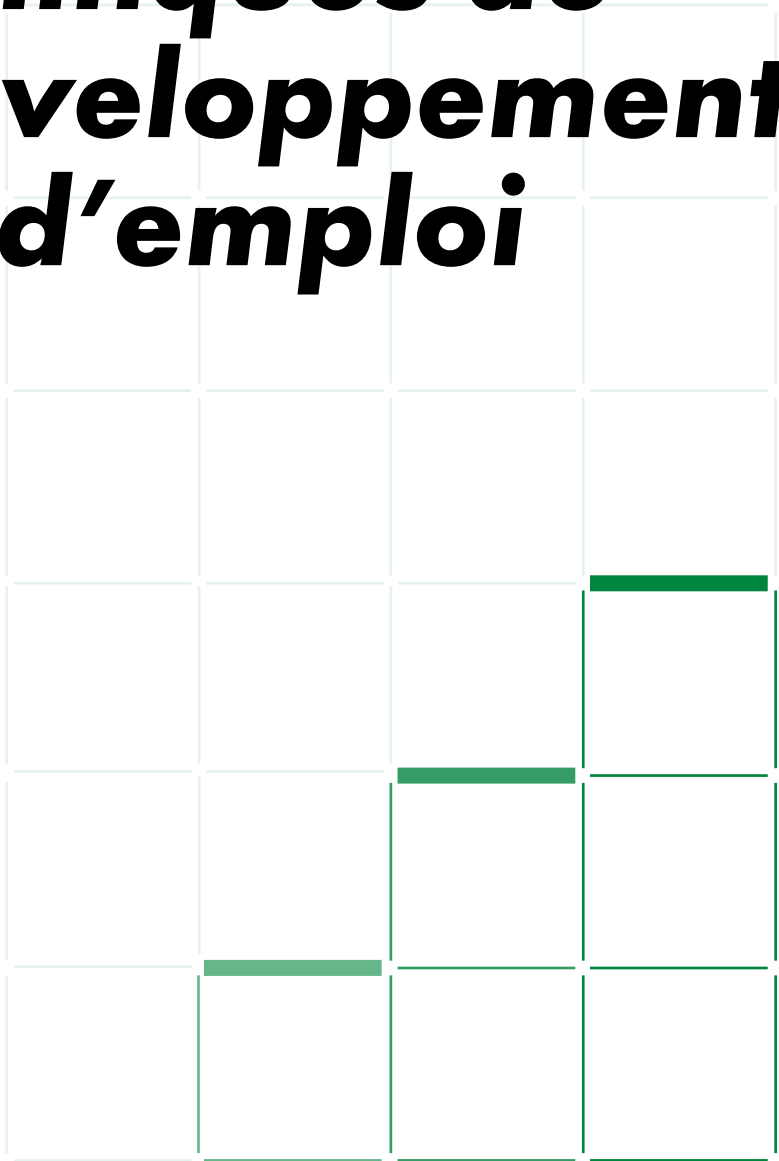
Source: ANSD, ENES 2015

S'agissant de la qualification professionnelle et technique 83,7% des chômeurs n'ont pas suivi de formation professionnelle ou technique, ou une autre formation qualifiante. Les chômeurs ayant suivi une formation professionnelle ou technique, ou même qualifiante, représentent respectivement 8,4% pour les formations diplômantes, 2,2% pour celles certifiantes et 5,6% pour les formations sur le tas. Ces chômeurs sans qualification constituent une cible importante à prendre en charge dans les politiques de développement des compétences.

Le secteur économique informel se présente, face à cette situation, comme un exutoire pour de nombreux demandeurs d'emploi, avec cependant des types d'emplois peu décents au regard des conditions de travail et de protection sociale offertes, du niveau de qualification de la main d'œuvre, de celui de la productivité et de celui des rémunérations.³

³ Nouvelle politique nationale de l'emploi 2017 – 2020.

Politiques de développement et d'emploi



Le Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue actuellement le document de référence en matière de politique économique et sociale. Il décline une vision à long terme, sur un horizon de vingt ans (2035), définit une stratégie décennale qui fixe le cap sur l'année 2023 et arrête un Plan d'actions prioritaires (PAP) sur cinq ans, dont la première période 2014-2018 vient de s'achever. La deuxième phase PSE est en cours pour la période 2019-2023, avec un plan d'action estimé à 14 098 milliards de francs CFA.

Le PSE s'articule sur trois axes : transformation structurelle de l'économie et croissance ; Capital humain, protection sociale et développement durable ; Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Dans la 2^{ème} phase (PSE II), le Sénégal vise à accroître la production et l'emploi. Pour y parvenir, le taux de croissance de l'économie devrait passer d'une moyenne annuelle de 6,6% sur la période 2014-2018 à 9,1% par an entre 2019 et 2023.

En matière d'emploi, l'objectif visé serait une croissance de 4,3% en 2023 contre 3,2% en 2016. A cet effet, les secteurs porteurs de croissance et d'emplois (moteurs et émergents) identifiés sont : les activités extractives, l'agriculture, l'industrie de la construction et le transport, la pêche et aquaculture, l'élevage, les productions et Industries animales, le tourisme, la culture, le sport et l'économie numérique.

Le Gouvernement du Sénégal a opté pour une politique hardie de création d'emplois et de synergie des actions avec les partenaires sociaux, ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers, à toutes les étapes de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales liées à l'emploi, voire la création de métiers innovants et verts.

Face au taux de chômage plus marqué chez les jeunes, la création d'un nombre important d'emplois stables et décents représente un défi majeur. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle politique nationale de l'emploi (NPNE) a été élaborée.⁴

⁴ Cette politique a été validée techniquement mais n'a pas encore été officiellement adoptée par le Gouvernement.

La nouvelle politique nationale de l'emploi 2015-2019, se veut ambitieuse dans la promotion de l'emploi et demeurer en phase avec les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté, avec l'objectif de faciliter l'accès à un emploi décent. Elle vise, sur la période 2017-2020, la création d'au moins 320 000 emplois, avec notamment la mise en œuvre du PSE, la mise en œuvre des politiques sectorielles, la promotion de la création spécifique d'emplois, et la mise en place d'une politique progressive de développement de l'emploi.

Dans cette politique, l'emploi comme facteur de préservation de l'environnement et de promotion du Développement Durable, à travers les emplois verts, constitue un pilier important.

En matière de migration, la NPNE a prévu la mise en œuvre du programme de « Formulation et Mise en œuvre d'un Programme d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires. » L'objectif est de « Coordonner et Optimiser la réalisation des opérations de retour-réinsertion des travailleurs sénégalais émigrés volontaires pour leur retour au Sénégal, dans le cadre d'entreprises existantes, de partenariats divers ou de création de nouvelles entreprises ».

Pour faire de la Formation professionnelle et technique un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la création de richesses, le Gouvernement du Sénégal a retenu les orientations suivantes (MFPAA, 2015) :

- I.** Promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi à travers le développement de la formation continue, des études de besoins de formation, d'analyses de situation de travail, d'écriture de curricula selon l'APC et la création de conditions de leur implantation, ainsi que l'appui à l'insertion des nouveaux diplômés ;
- II.** Intégrer l'apprentissage dans le système de formation professionnelle et technique par une formation des maîtres d'atelier et la mise en place de dispositifs de formation par apprentissage ;
- III.** Développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public/privé.

Dans cet optique, la stratégie nationale de développement de la formation professionnelle et technique est basée sur les trois axes d'intervention du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation (PAQUET – EF) : accès, qualité et gouvernance.

En effet, le PAQUET - EF vise, entre autres, la promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi, à travers le développement et la décentralisation des opportunités de formation professionnelle et continue, la validation des acquis de l'expérience, la diversification des filières de formation, la construction, la réhabilitation et l'équipement de lycées et de centres de formation professionnelle et technique, la régulation des flux de la demande et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle.



« L'État a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques. Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école. »



(© OIT)

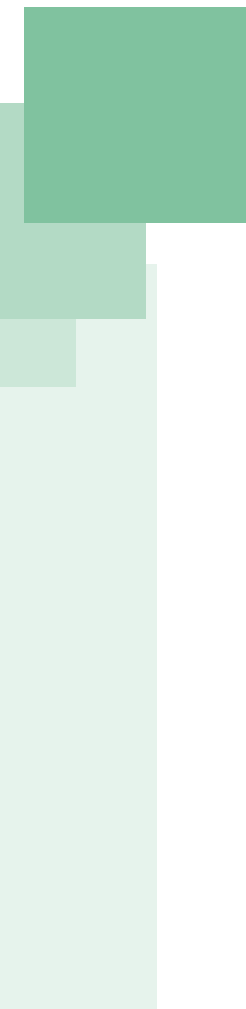
– Constitution de la République du Sénégal

Article 22

Le système de l'EFTP au Sénégal

Au Sénégal, le système éducatif est dominé par l'enseignement classique. L'enseignement technique et la formation professionnelle ne représentent que 5 % des effectifs.

Dans le système formel d'EFTP, les programmes d'EFTP sont proposés au niveau secondaire et supérieur. Au niveau secondaire, l'EFTP est dispensés dans des lycées techniques de même que dans des centres d'enseignement et de formation professionnels et prépare les élèves à une activité professionnelle ou à une formation professionnelle au niveau supérieur. Le secteur privé occupe une place importante dans la EFTP, avec 284 établissements ouverts par des promoteurs privés sur 388 (soit 73%) et qui accueillent 55% des apprenants.



Les écoles de formation professionnelle supérieure sont des établissements dont l'accès est conditionné par l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent et dont les programmes permettent l'acquisition de compétences et de qualifications pour l'exercice d'un métier ou d'une profession.

La formation professionnelle et technique initiale est organisée dans les établissements de formation professionnelle et technique ainsi que dans les entreprises et comporte une formation de base, de culture générale et de spécialité.

Quant à la formation professionnelle continue, elle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, contribuer au maintien dans l'emploi et à la promotion interne et favoriser le développement des compétences et la mobilité professionnelle.

Il y a aussi un important volume informel d'ETFP au Sénégal ; la plupart des jeunes et des adultes qui n'ont pas accès à l'enseignement formel ou non formel sont formés sur le tas dans des ateliers ou par des artisans locaux (UNESCO, 2015).

Gouvernance

Le Gouvernement formé le 07 avril 2019 a renforcé le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat en lui ajoutant l'emploi dans ses missions. Il est ainsi devenu le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat (MEFPA). Cette unité organique facilite la synergie des actions de formation et d'emploi.

Désormais, c'est donc le MEFPA qui conduit la politique de l'Etat en matière de formation professionnelle et technique. C'est en particulier à la Direction de la formation professionnelle et technique qu'il revient de mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'EFTP et d'améliorer et de développer les structures d'EFTP au niveau national. Les autres départements ministériels qui disposent de structures de formation professionnelle travaillent en relation avec le ministère chargé de la formation professionnelle et technique. Afin de garantir l'harmonisation des activités, la rationalisation des ressources et la cohérence du secteur, le ministère chargé de la formation professionnelle et technique assure la coordination des rencontres interministérielles périodiques.

Le développement du programme d'EFTP aux niveaux national, régional et local relève de la responsabilité des Inspections d'Académie (IA) (sous la supervision conjointe du Ministère de l'Education Nationale, leur tutelle, et du MEFPA) et des Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) (sous la supervision des IA dont elles dépendent).

Le Ministère en charge de la formation professionnelle s'appuie sur est épaulé dans son travail par cinq agences publiques :

- 
- I. Le fond de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) qui, à travers l'octroi de bons de formation a permis à plus de dix mille jeunes sénégalais de faire une formation professionnelle en vue de faciliter leur insertion dans la vie économique
 - II. L'office national de formation professionnelle (ONFP) dont le mandat principal consiste à fournir une qualification ou un titre professionnel aux travailleurs ou aux demandeurs d'emploi (à travers la formation continue), réaliser des études sur l'emploi, la qualification professionnelle, les moyens quantitatifs et qualitatifs de la formation professionnelle initiale et continue (pour anticiper sur les besoins en compétences) et coordonner l'action de formation professionnelle des organismes d'aide bilatérales ou multilatérales
 - III. L'agence nationale de la maison de l'outil (ANAMO), structure publique qui gère actuellement neuf maisons de l'outil dans le pays. Sa mission est d'accroître le taux de qualification professionnelle et technique et mettre sur le marché du travail des ressources humaines qualifiées ; il ambitionne de réduire la pauvreté à travers la formation et l'insertion des jeunes, particulièrement ceux du monde rural, dans plusieurs corps de métier.
 - IV. L'agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA) qui a pour objectif opérationnel essentiel, la transformation qualitative et quantitative du secteur artisanal. Elle vise à promouvoir les entreprises artisanales et renforcer la protection sociale des artisans.

V. L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) qui intervient dans des offres de stages et d'emplois à des jeunes en collaboration avec des entreprises partenaires. Elle assure également le financement de petits projets et dispose d'une banque de projets créateurs d'emplois.

Toutefois, dans l'optique d'améliorer la gouvernance du système de formation professionnelle et technique, le Sénégal a opté pour un pilotage partenarial de la formation professionnelle et technique impliquant et responsabilisant davantage les Collectivités locales et le secteur privé par la mise en place des Conseils d'Administration (CA) et des Conseils d'Établissement (CE) au sein des structures de formation.

Au niveau de la formation professionnelle, de 2011 à 2017, on note pour la formation initiale un accroissement des effectifs d'apprenants, qui sont passés de 37 473 en 2011 à 54 501 en 2017, soit un taux d'accroissement de 45,43%. Dans le même temps, les effectifs des formés à travers l'apprentissage rénové se sont accrus de 630 à 1228, soit un taux d'accroissement de 94,92%.

Figure 2. Evolution des effectifs d'apprenants de 2009 à 2015.



Source: MFPA, Rapport national sur la formation professionnelle et technique 2015.

Dialogue social

Le Gouvernement du Sénégal a accueilli durant un an (d'août 2013 à août 2014) les assises nationales de l'éducation et de la formation qui ont permis à toutes les familles d'acteurs du système éducatif de s'accorder, d'une part sur la centralité de l'élève, et d'autre part sur les rôles et responsabilités des différents acteurs. Sur ces nouvelles bases, le pays espère réinventer un système éducatif fidèle à ses valeurs culturelles et ouvert au développement des sciences et technologies. Au-delà des recommandations diverses, les assises ont abouti (i) à la mise en place d'un pacte républicain pour la stabilité pour lequel le comité du dialogue social (CDS) en est le gardien, (ii) à l'adoption d'un code de déontologie de l'enseignant(e) et d'un serment de l'enseignant(e) (UNESCO, 2015).

Pour impulser le dialogue social en faveur du développement de l'EFPT, l'Etat a mis en place une Commission Nationale de Concertation de la Formation Professionnelle et Technique (CNCFPT), une Commission Partenariale des Programmes (CPP) et une Commission partenariale de certification (CPC), qui sont des cadres nationaux de concertation entre l'état et les acteurs du secteur productif et lieu d'implication active des partenaires sociaux dans la planification et le management du système. La CPP est présidée par le Conseil national du Patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) préside la CPC. Le secteur privé préside également le conseil d'administration du Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT), organe tripartite composé de représentants du secteur public, du secteur privé, d'organisations patronales et syndicales. La loi d'orientation de la formation professionnelle de 2015 vient confirmer cette position du secteur privé en lui confiant, avec l'État, la responsabilité du financement et de la recherche de partenaires.

De même, les partenaires sociaux, les associations de la société civile et de parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation et le dialogue avec les formateurs et les autres personnels sont assurés dans chaque lieu de formation professionnelle et technique où ils peuvent participer par leurs représentants au conseil d'administration et d'établissement (Rep. Du Sénégal, 2015).

Par ailleurs, il faut noter que depuis sa création en 2014, le Haut conseil du dialogue social (HCDS), qui est institution tripartite regroupant le Gouvernement, le Patronat et les organisations syndicales, s'est beaucoup investi dans le secteur de l'éducation caractérisé par de rudes batailles entre les syndicats d'enseignants et le Gouvernement. Il a créé un Comité Dialogue Social / Secteur de l'Education et de la Formation (CDS/SEF) pour contribuer à la résolution des crises ainsi qu'au processus d'unification des syndicats et de renforcement de capacités des acteurs. Cependant, il souffre d'insuffisance de moyens et d'absence de mécanismes d'auto-saisine (lui permettant de se saisir elle-même pour se prononcer sur un litige entre les différentes parties prenantes)⁵. En outre, du fait de l'incapacité du HCDS à prendre des décisions exécutoires, les résultats produits dans le secteur sont mitigés ; son rôle étant plus la conciliation que l'arbitrage.

⁵ Assises nationales de l'éducation et de la formation 2013.

Financement

L'ETFP est financé par l'État, le secteur privé et la coopération internationale. Les fonds publics proviennent du MEPPA et du Ministère de l'Education Nationale (MEN) en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances (MEF) ainsi que des donateurs internationaux. En 2104, sur un budget total d'un peu plus de 30 milliards, le financement extérieur a représenté 12,64%.

Dans la nouvelle lettre de politique sectorielle de l'Education et de la Formation, il est prévu d'accroître la part de la formation professionnelle et technique dans le budget de l'Education et de la formation à 7% en 2015 et à 15% en 2020. (MFPAA, 2015).

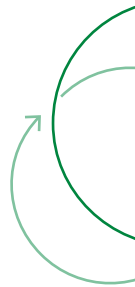
Suite au constat que la mise à disposition des moyens financiers à la formation professionnelle demeure insatisfaisante, il a été reconnu l'urgence de donner un nouvel élan à la politique de financement du secteur.



C'est ainsi que le Gouvernement du Sénégal, avec l'accompagnement de partenaires au développement comme la Banque mondiale et l'Agence française de développement, a mis en place, en 2014, le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) afin d'optimiser les moyens disponibles et de mobiliser des ressources additionnelles pour répondre à des besoins de formation croissants. Ce fonds est chargé de :

- mobiliser les ressources nécessaires à la FPT ;
- financer les actions de formation initiale ainsi que les actions de formation continue des personnels d'entreprises, des demandeurs d'emplois et des porteurs de projets d'insertion ;
- contrôler l'utilisation des financements attribués ;
- veiller à l'efficacité des actions mises en œuvre ;
- conduire des études prospectives sur l'environnement du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- accompagner les entreprises et les établissements de formation professionnelle et technique dans l'identification et la formulation de leur programme de formation.

Les ressources financières du Fonds sont constituées : (i) des ressources allouées par l'Etat ; (ii) de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) ; (iii) des financements consentis par les partenaires au développement en vertu des conventions et accords conclus avec le Gouvernement, (iv) des ressources générées par les activités du Fonds ; (v) des dons et legs et (vi) de toute autre recette autorisée par les lois et règlements.



Les bénéficiaires sont : les établissements publics et privés de formation professionnelle et technique ; les entreprises, les organisations et associations professionnelles légalement constituées et les individus sollicitant une formation professionnelle et technique.

Pour accéder aux financements, les bénéficiaires qui remplissent les critères d'éligibilité définis pour chaque catégorie doivent adresser une demande et renseigner les formulaires et canevas exigés.

En 2014, le 3FPT a financé 166 projets de formation, pour le compte de 160 entreprises. 12 628 travailleurs ont été qualifiés grâce au 3FPT et 82 établissements ont été financés.

Le financement privé est couvert par les ménages (frais d'inscription, scolarité, fournitures, etc.) et les organisations communautaires et religieuses, et le secteur privé via les appuis consentis par les entreprises dans le cadre de leur RSE, l'achat de prestations de formation continue et la part de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs consacré au financement de la formation professionnelle et technique.



Anticipation des compétences

Pour répondre aux besoins de compétences, et surtout des secteurs cibles pour le PSE, l'option du Gouvernement sénégalais a été de miser sur la professionnalisation des filières, notamment à travers les partenariats public-privé. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de nouveaux lycées professionnels spécialisés, avec des filières mieux articulées aux potentialités économiques des localités.

Cependant, le constat est que ces réponses apportées aux besoins de compétences sont encore dispersées et souvent cloisonnées à l'échelle des secteurs ou des ministères.

Toutefois, des jalons ont été posés à travers le projet de mise en place d'un Système d'information sur le marché de l'emploi (SIME), d'un Observatoire national des emplois et qualifications professionnelles (ONEQP), qui tarde à se concrétiser, mais aussi avec le projet d'élaboration d'un Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME), lancé depuis 2003.

Auparavant, la création de l'ONFP en 1986 a été un signal fort de l'Etat pour pallier le manque de coordination des actions de formation et établir la nécessaire liaison entre l'emploi et la formation de manière à impliquer étroitement les utilisateurs de main-d'œuvre aussi bien dans les contenus et les sanctions de formation que dans le financement d'activités de formation.

Depuis, les études d'identifications des besoins en formation dans les secteurs d'activités initiées par l'ONPF ont abouti à l'élaboration de plusieurs plans de formation et de perfectionnement qui sont mis en œuvre chaque année à partir d'un programme d'activités adopté par le Conseil d'Administration de l'ONPF et actualisés grâce aux demandes enregistrées provenant de divers acteurs de la vie économique.

Par ailleurs, les organes de partenariat public-privé (CNCFPPT, CPP, CPC) participent à la gestion, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la formation professionnelle et technique.

Ces partenariats permettent de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail. Cependant, même si le Partenariat public-privé est reconnu comme le vecteur de développement de la formation professionnelle, l'identification des freins a démontré qu'il reste insuffisamment développé (POUMAYE, 2018). Cette insuffisance de développement du PPP dans le secteur de la formation professionnelle, s'explique essentiellement par trois problématiques majeures (Ibid) :

- I. Le cadre actuel du PPP n'est pas approprié. Il implique les représentants des organisations professionnelles qui ne représentent que le secteur formel de l'économie alors que l'économie sénégalaise est caractérisée par une forte composante informelle. En plus, les organes partenariaux sont quantitativement insuffisants au niveau déconcentré et le fait de rester au niveau national et central ne permet pas de prendre en charge les problématiques spécifiques à chaque région.

- II.** Le dispositif de pilotage du PPP n'est pas suffisamment développé : l'absence de contenu opérationnel partagé du PPP fait que les différents acteurs ne sont pas encore parvenus à arrêter les outils consensuels pour le pilotage du PPP dont les procédures et guides de fonctionnement. Il y a des confusions de responsabilités et de rôles et, par conséquent, une faible efficacité du travail partenarial.
- III.** Les acteurs ne sont pas suffisamment engagés dans un PPP effectif : les démarches d'opérationnalisation des réformes PPP se heurtent fréquemment à des administrations publiques qui gardent leurs prérogatives en matière de gouvernance avec jalousie. De leur côté, les représentants du privé avancent que le rôle des entreprises est de produire et que la formation est une tâche qui incombe à l'Etat. Le manque de communication et de sensibilisation expliquerait la faible volonté ou conviction des acteurs, des avantages qu'ils peuvent tirer du PPP, ce qui limite leur engagement.

Améliorer la prestation et l'évaluation de l'EFP

Dans le cadre de la réforme des programmes qui s'inscrit dans une double perspective de professionnalisation de la main d'œuvre et d'adéquation aux exigences du marché du travail, l'approche par compétences (APC) a été introduite, en 2010, comme une démarche pour la conception et l'application des programmes de formation.

Plus récemment, le secteur privé a introduit une innovation majeure par l'introduction du modèle dual, une initiative conjointe de l'État, du patronat et des syndicats sénégalais, pour une formation professionnelle performante et accessible à tous. Cette nouvelle modalité de formation renforce le partenariat des entreprises sénégalaises, à travers la mise en œuvre d'une formation en alternance à raison de 80 % du temps de formation en entreprise et 20 % en centre de formation.

Toutefois, s'il est vrai que l'introduction de l'APC a été très déterminante dans la qualification des jeunes à travers notamment l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des métiers, il n'en demeure pas moins que les infrastructures des établissements existants pour l'implantation des programmes selon l'APC restent inadaptées. Il s'y ajoute que le cadre juridique de la VAE est peu développé (absence de textes réglementaires) et les acteurs privés sont faiblement impliqués dans le processus de pilotage, de mise en œuvre de la formation avec les entreprises et de certification.

En outre, l'instabilité du climat social, les difficultés liées à l'insertion des jeunes dans un contexte de croît démographique important et le déphasage face au rythme accéléré de l'évolution technologique constituent des menaces pour le développement de l'EFTP.

En ce qui concerne l'apprentissage, les faiblesses relevées concernent l'insuffisance de financement du programme qui ne capte que 2% des ressources du Ministère ; l'insuffisance de formation pédagogique et technique des Maîtres d'Apprentissage (MA), des encadrants techniques, des tuteurs en entreprise, des formateurs des centres ressources ; la faible accessibilité de certains outils didactiques ; le manque d'harmonisation des supports didactiques ; la faible appropriation et/ou utilisation des référentiels par les MA ; le faible niveau d'équipement de certains ateliers (rep. Du Sénégal, 2018 b).



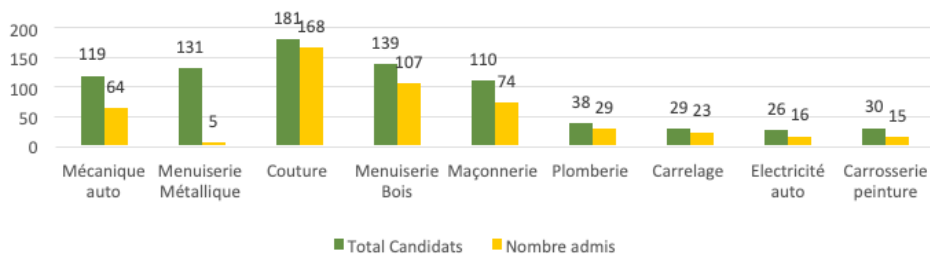
Reconnaissance des compétences et assurance qualité

Au Sénégal, la certification s'inscrit dans une dynamique partenariale dont les modalités sont définies par décret. C'est ainsi que la Commission Partenariale de certification (CPC) veille à l'implication du milieu professionnel dans la certification APC, au respect du processus de certification selon l'APC et des modalités de certification selon l'APC, à l'évaluation de la certification selon l'APC et de la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et s'implique et veille à l'homologation des titres et diplômes.

Pour permettre à un plus grand nombre ressources humaines de faire reconnaître et valider ses compétences, les autorités ont introduit une nouvelle modalité de certification : la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle constitue une modalité d'obtention des titres et diplômes à finalité professionnelle au même titre que la voie de formation initiale.

La VAE offre la possibilité à toute personne, quels que soit son âge, son niveau d'étude ou son statut, de solliciter l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification professionnelle.

Figure 3. Taux de réussite VAE par métier niveau CAP



En 2014, la VAE intégrée dans l'apprentissage renouvelée a permis d'enregistrer un taux de réussite au CAP par la VAE de 58,94%. Le niveau de performance le plus élevé est noté dans le métier de la Couture (92,82%). Le taux le plus faible est noté au niveau de la menuiserie métallique (3,82%). Le score est satisfaisant au niveau de la Menuiserie bois (82,9%); Quant à la mécanique automobile (58,8%) et la Maçonnerie (62,5%), les résultats sont moyens et gagneraient à être améliorés au regard des besoins croissant du marché en ouvriers qualifiés dans ces domaines.

Dans la formation continue, le processus de certification par la VAE lancé en 2014 a permis à 22 candidats sur 29 d'obtenir en 2015, un titre d'ouvrier ferrailleur 6e catégorie de la convention collective du bâtiment et des travaux publics.

Inclusion sociale

Accès à l'EFP

Le taux d'accès à la formation technique et professionnelle initiale des jeunes (15-24 ans) reste encore faible passant de 2% en 2013 à 5,4% en 2014, même si l'objectif cible de 4% a été atteint.⁶ C'est pourquoi, l'accroissement de l'accès équitable à des offres de formation diversifiées et de qualité constitue un des défis majeurs du secteur de la FPT.

A cet effet, l'Etat a opté pour une approche diversifiée et intégrée des offres à travers les formations classiques dans les établissements de formation professionnelle et technique, l'apprentissage traditionnel rénové, les formations pour les demandeurs d'emploi et les formations en cours d'emploi. Il s'est ainsi fixé, entre autres objectifs, d'accueillir, à l'horizon 2025, au moins 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle et de renforcer l'accès et le maintien des filles aux filières industrielles.

⁶ <https://news.sen360.sn/actualite/education-le-taux-d-039-acces-a-la-formation-professionnelle-encore-faible-au-senegal-403722.html>



Avec la collaboration des chambres de métiers et des organisations professionnelles, l'intégration progressive du système d'apprentissage traditionnel dans le dispositif de formation professionnelle permettra aux jeunes présents dans le secteur informel de valider leurs compétences pratiques et d'obtenir des qualifications grâce à la validation des acquis de l'expérience.

Dans ce cadre, des certificats de spécialité ont été mis en place pour offrir une formation de courte durée aux jeunes qui n'ont pas terminé le cycle primaire ou qui ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire et supérieur sans qualification pour leur permettre d'entrer dans le monde du travail.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de l'orientation professionnelle initiée pour booster le taux d'accès à la EFTP, une des mesures spécifiques retenues est d'assurer un accompagnement et un suivi des personnes à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, jeunes en conflits avec la loi, etc.).

Il faut noter que la formation professionnelle des enfants en conflit avec la loi est prise en charge par le Ministère de la justice via la Direction de l'Education surveillée et de la Protection Sociale dans les centres de sauvegarde, les centres polyvalents et les centres d'adaptation sociale.

Soutenir les transitions vers le marché du travail

Pour soutenir la transition vers le marché du travail, l'Etat a opté pour une politique d'accompagnement des jeunes et des femmes et la mise en place de dispositifs d'insertion et de création d'emplois pour ces couches vulnérables.

Cette politique s'organise à travers l'encadrement des sortants des établissements de EFTP pour la recherche d'emplois salariés, leur formation dans le développement de la culture d'entreprise ainsi que pour la création et la gestion d'entreprises durables (avec l'appui de partenaires tels que l'ONUDI, le BIT, le PNUD, l'ACDI, etc.)

A cet effet, des cellules d'appui à l'insertion (CAI) ont été mises en place au sein des structures de l'EFTP pour l'organisation de l'accompagnement des formés dans leur parcours d'insertion et la gestion de base de données sur l'insertion des formés ;

Par ailleurs, pour promouvoir la création d'emplois, le gouvernement a mis en place de nouveaux instruments de financement et de promotion des investissements tels que le Fonds de Garantie des Investissement Prioritaires (FONGIP), le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), la Banque nationale de Développement économique (BNDE).

A côté de ces instruments, des projets structurants ont été ou sont en cours de réalisation pour apporter des réponses aux préoccupations d'emplois des jeunes dont le Programme d'appui à l'insertion professionnelle des sortants des structures de l'EFTP (2012 – 2017), le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF 2013 – 2018), le Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts (PACEV).

Le ministère en charge de la formation a engagé plusieurs chantiers dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des jeunes pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. Parmi les mesures adoptées, on peut citer : la professionnalisation des filières ; l'introduction de l'approche par les compétences ; le projet de création de lycées professionnels avec des formations par alternance.

De son côté, le ministère en charge de l'Emploi a procédé à la revue de la Convention nationale Etat/Employeurs qui est un instrument d'amélioration de l'employabilité des jeunes.

En outre, l'Etat a mis en place plusieurs agences concourent à favoriser l'accès à l'information sur le marché du travail, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, l'accès au financement et l'employabilité des jeunes dont l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), qui opérationnalise la politique nationale de l'emploi au niveau de la frange jeune.

Le Sénégal a également conclu avec différents pays européens des programmes de formation des jeunes afin de contrer l'émigration illégale et appuyer l'insertion des migrants de retour.

Enfin, le BIT a collaboré avec le Haut-commissariat aux réfugiés pour accompagner les réfugiés présents au Sénégal dans leur insertion socioprofessionnelle et les sensibiliser à la notion d'employabilité.

Education et formation tout au long de la vie

La Loi d'orientation de la formation professionnelle et technique fixe les conditions dans lesquelles s'organise la formation continue en vue d'un perfectionnement, d'une reconversion ou d'une qualification des travailleurs. Elle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle; contribuer au maintien dans l'emploi et à la promotion interne et favoriser le développement des compétences et la mobilité professionnelle. Elle est dispensée aussi bien par le privé que par le public.

La formation professionnelle continue mobilisant des fonds publics est encadrée, coordonnée et suivie par les organismes d'appui à la formation professionnelle, sous le contrôle de l'Etat, notamment l'ONFP, l'ANAMO et le 3FPT.



L'ONFP a formé en 2015, 6156 travailleurs et demandeurs d'emploi, dans toutes les quatorze régions du Sénégal, en mobilisant 145 opérateurs de formation pour un coût global de 525 316 284 F CFA. Il y a cependant une grande disparité entre les régions, Dakar occupant la tête du peloton avec 3044 formés soit 49% de l'effectif total, suivi de très loin par la région de Kaolack 9% ; les autres régions ayant enregistré des taux qui varient entre 1% (Sédhiou) et 5% des formés.

Cette faiblesse enregistrée dans la région de Sédhiou s'explique par le fait que la quasi-totalité des demandeurs de cette région avaient déjà bénéficié des formations du programme Plateforme d'Appui au Secteur privé et à la Valorisation de la Diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) en 2014.

Pour déconcentrer ses interventions, l'ONFP a ouvert en 2014 trois antennes régionales (à Saint-Louis, Kaolack et Kolda) qui ont monté et mis en œuvre 114 actions de formation en 2105, contre 141 pour le siège. 69% des effectifs (soit 5 627) sont des femmes.

Le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIAD) participent aussi à l'offre de formation continue orientée vers les besoins (demandes) des entreprises. Représentant l'ensemble des opérateurs économiques et défendant les intérêts généraux des entreprises tous secteurs confondus, la CCIAD offre un programme de formation aux dirigeants d'entreprise et aux employés dans divers domaines tels que : déclarations douanières, Marketing/vente, Transport/logistique etc.

Principaux défis

La formation professionnelle est le levier le plus important pour l'amélioration de la productivité du travail et la réduction de la précarité de l'emploi. Cependant, le système d'éducation et de formation sénégalais n'est pas totalement en phase avec les exigences du développement économique et social. Le diagnostic fait par les acteurs du secteur montre que malgré les avancées qui ont été notées, l'EFTP reste confronté aux défis ci-dessous (MPFAA, 2015).

1

Inadéquation des formations par rapport aux besoins socioéconomiques.

Comme mentionné plus haut, malgré les besoins croissants de l'économie en ressources humaines qualifiées, la part de l'EFTP dans les effectifs scolarisés et formés reste encore faible et la qualité des formations est souvent décriée par les acteurs, en plus des disparités dans l'offre de formation professionnelle. Il s'y ajoute que les besoins en formation continue ne sont pas bien pris en compte par le système EFTP et les passerelles au sein de l'EFTP et entre elle et le reste du système d'éducation et de formation, bien qu'elles existent, ne sont pas formalisées. Une solution a été trouvée à travers l'intégration de l'apprentissage et de l'artisanat dans le dispositif de formation professionnelle mais le processus reste inachevé.

2 **Système de financement de l'EFTP inadéquat.**

Non seulement les ressources financières destinées au secteur de l'EFTP sont insuffisantes, mais la répartition interne de ces ressources est inadéquate. C'est ce qui fait que le système peine à accompagner les formés dans leur insertion, notamment par l'octroi de financement pour l'auto-emploi. Par ailleurs, le financement est largement dépendant des partenaires extérieurs et les mécanismes ne sont pas harmonisés et ont une portée limitée. Il faut cependant noter que l'Etat a fait d'importants efforts en portant, en 2012, de 5% à 10% la part de la CFCE versée par les entreprises et dédiée à l'EFTP qui est réellement orientée vers les activités de formation professionnelle. Dans la même dynamique, il avait décidé de rétrocéder à la formation professionnelle et technique, 50% de la CFCE en 2017 puis 100% en 2018.

3 **Faible promotion de l'EFTP.**

Bien que l'EFTP soit reconnue comme un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la création de richesse, la volonté politique de promotion du secteur tarde à se matérialiser effectivement. Pour preuve, le positionnement du secteur dans le PSE n'est pas suffisamment explicite. En plus, le système d'information et de communication est faible et il n'y a pas de stratégies de marketing pour renforcer l'attractivité du secteur entachée par la faiblesse de l'employabilité des sortants. L'amélioration du système d'information et de communication en cours, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'appui à l'insertion des formés, constituent une avancée notable dans la matérialisation de la volonté politique de développement du secteur.

4

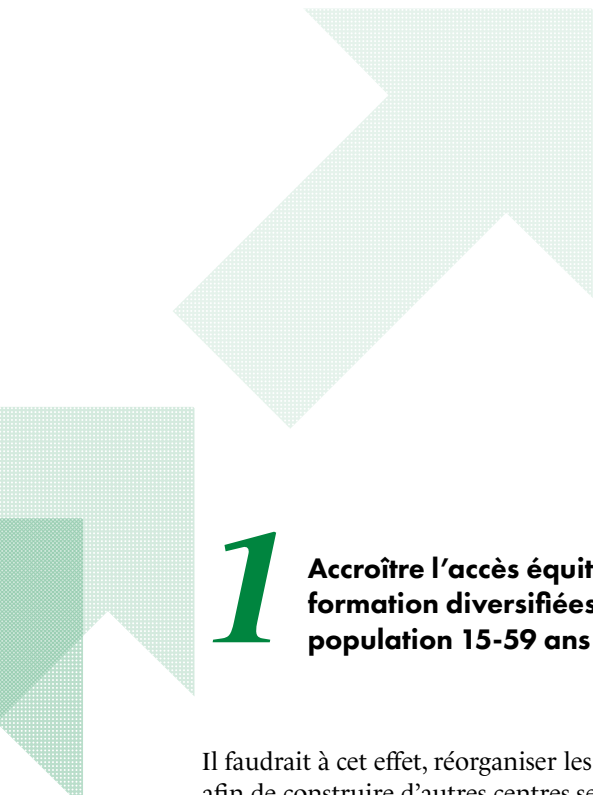
Cadre institutionnel et gouvernance de l'EFTP inadéquats.

Malgré la promulgation de la loi d'orientation de la formation professionnelle, le mode d'organisation et de gestion et de pilotage du secteur demeure inadapté ; il n'y a pas de dispositif d'harmonisation de la politique gouvernementale en matière de l'EFTP et le système de planification, de suivi et d'évaluation est insuffisant. Les compétences transférées aux collectivités locales en matière de formation professionnelle sont faiblement exercées et les capacités des structures déconcentrées en matière de l'EFTP sont faibles. Des organes de partenariaux de pilotage de l'EFTP sont mis en place mais ne sont pas fonctionnels. Conscient du rôle fondamental que ces organes doivent jouer dans le pilotage du système de formation professionnelle et technique, l'Etat a entamé, avec l'appui de ses partenaires, un processus de relance qui vise à mettre en place toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement des organes, dans un contexte favorable marqué par l'adoption de la loi n° 2015-1 du 6 janvier 2015 portant orientation de la FPT.

Solutions potentielles

Pour accompagner les ambitions légitimes de développement économique et social du Sénégal, l'EFTP devra faire face aux défis identifiés ci-dessus. A cet effet, chaque acteur concerné par la formation professionnelle devra mener des actions individuelles ou collectives afin, d'améliorer le taux d'insertion des diplômés mais aussi de répondre aux besoins et exigences du secteur privé. L'Etat, en collaboration avec l'ensemble des acteurs devrait :





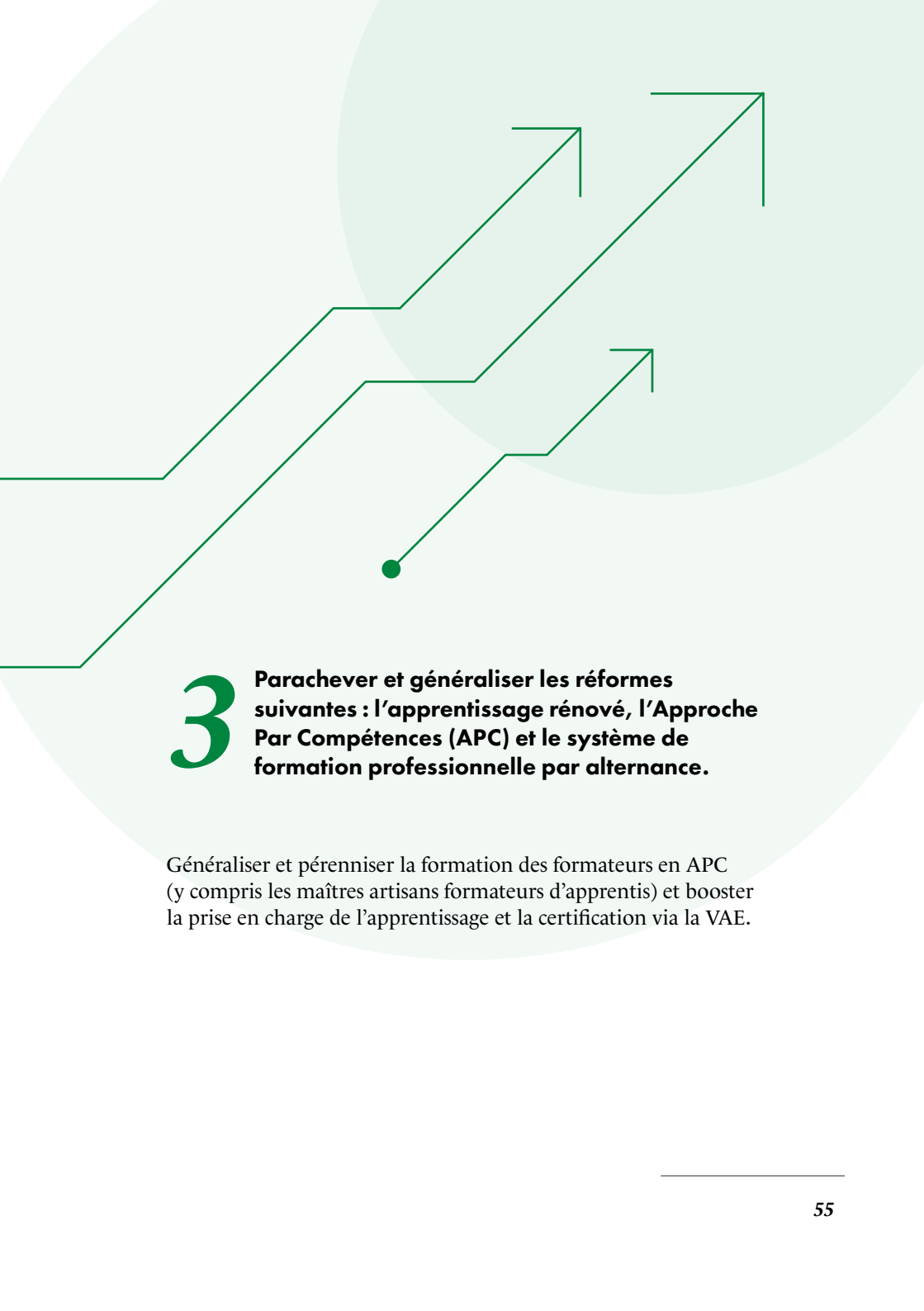
1

Accroître l'accès équitable à des offres de formation diversifiées et de qualité pour la population 15-59 ans dans le système de l'EFTP.

Il faudrait à cet effet, réorganiser les branches professionnelles afin de construire d'autres centres sectoriels sur la base d'études sectorielles, préliminaires et d'opportunité, de dimension nationale, pour avoir une carte de l'EFTP bien équilibrée. En outre, il convient de réduire les disparités entre zones rurales et zones urbaines, garçons et filles, hommes et femmes en matière d'accès à une éducation et une formation de qualité.

2 Adapter, en partenariat avec le secteur privé, l'offre de formation professionnelle et technique des jeunes et adultes aux besoins du développement économique.

Pour cela il faudrait ouvrir dans les structures de l'EFTP des filières de formation porteuses et éteindre les filières non porteuses. En effet, les autorités publiques et le secteur privé devraient ensemble mettre en œuvre une formation professionnelle orientée vers les secteurs primaire et secondaire, avec un enseignement technique débouchant sur des compétences et des capacités opérationnelles. Sachant qu'aujourd'hui l'agriculture et l'agrobusiness sont des créneaux porteurs, les structures comme ITA, ISRA, DPV, ONFP etc. devraient être mieux outillées pour accompagner davantage les écoles et instituts de formation. Pour anticiper, il faut réduire la forte prédominance des séries littéraires dans le secondaire et faciliter la mise en place de plus de séries scientifiques et techniques, agricoles, industrielles et minières, et de gestion. Pour disposer de formateurs suffisants dans tous les métiers porteurs, il faut renforcer la formation des formateurs des corps émergents sur le double plan technique et pédagogique.



3 Parachever et généraliser les réformes suivantes : l'apprentissage renouvelé, l'Approche Par Compétences (APC) et le système de formation professionnelle par alternance.

Généraliser et pérenniser la formation des formateurs en APC (y compris les maîtres artisans formateurs d'apprentis) et booster la prise en charge de l'apprentissage et la certification via la VAE.

4 Renforcer le partenariat.

En regroupant les Collectivités locales, les autorités scolaires déconcentrées, le secteur privé, la société civile, syndicats et les partenaires techniques et financiers en les impliquant plus dans la définition des orientations stratégiques de l'EFTP.

5 Opérationnaliser l'observatoire national de l'emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP).

Cela permettra au Sénégal de disposer de statistiques fiables sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle. L'Observatoire aura, entre autres, pour missions d'assurer une fluidité de l'information sur l'offre et la demande de l'emploi et de la formation professionnelle tant au niveau national, qu'international ; de contribuer à la mise en place d'une banque d'informations sur l'emploi et les qualifications professionnelles régulièrement mises à jour, et disponibles pour les offreurs et les demandeurs d'emploi au niveau interne comme au niveau international ; de servir d'espace de veille économique et sociale pour les questions liées au travail, à l'emploi, à la formation professionnelle, et à la sécurité sociale ; de contribuer au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques, des programmes et projets relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle.



Bibliographie

1. Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) 2014. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE 2013)*. Rapport définitif RGPHAE. Chapitre VIII Migration et urbanisation. 46 p.
2. Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). 2016. *Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal 2015*. 114 p.
3. Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Février 2015. Base de données sur l'EFTP dans le monde – Sénégal. 17 p.
https://unevoc.unesco.org/wtdb/worldtvetdatabase_sen_fr.pdf
4. MEIPIMO, 2017. *Nouvelle politique de l'emploi 2017 – 2020*. 113 p.
5. MFPA. 2014. *Rapport introductif au conseil Interministériel sur la rentrée 2014-2015*.
6. Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA). 2015 a. *Rapport national sur la situation de la Formation professionnelle et Technique 2015*. 73 p.
7. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA). 2015 b. *Plan de développement stratégique de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat (PFTA) 2016-2020*. 127p.
https://pefop.iiep.unesco.org/en/system/files/resources/Pef00088_MFPA_Plan_Strategique_FTP_Artisanat_2015_2019_SN_2015.pdf
8. MFPA. 2015 c. *Plan de développement stratégique de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat (PFTA) 2016-2020*.
9. ND. 2014. *Assises de l'éducation du Sénégal. Rapport général*. Document de travail. 03 août 2014. http://ekldata.com/VsEYubtB_tfl25iiSwpfrX-x4o0/Rapport-Final-des-Assises.pdf
10. Office National de Formation Professionnelle (ONFP) /MFPA. 2016. *Etude sur les besoins en ressources humaines qualifiées dans les secteurs prioritaires de l'économie à l'horizon 2025*. 151 p.

11. Poumay, Clément, 2018. *Quels sont les défis que les différents acteurs impliqués en EFTP devront surmonter pour parvenir à un système de formation professionnelle adapté à l'insertion professionnelle des jeunes au Sénégal ?* Mémoire de master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée Coopération Nord-Sud, Faculté des Sciences Sociales, 67 pages.
<http://hdl.handle.net/2268.2/5933>.
12. République du Sénégal. 2015. *Loi d'orientation de la formation Professionnelle et technique*. <http://www.mfpaa.gouv.sn/wp-content/uploads/2015/08/loi-d-orientation.pdf>
13. République du Sénégal. 2018 a. *Plan Sénégal Emergent (PSE) Plan d'Actions prioritaires (PAP) 2019 – 2023*. Version provisoire.
14. République du Sénégal. 2018 b. *Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence – Éducation / Formation (PAQUET -EF). 2018-2030*. 93p. <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/557b2a9fa61fb29cc97d7e5c563feaa0d0b5d82b.pdf>
15. UNESCO, 2015. *Base de données sur l'EFTP dans le monde – Sénégal*.



**Service des compétences
et de l'employabilité**

Département de la politique de l'emploi
Bureau international du Travail,
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22, Suisse
Site web : www.ilo.org/skills



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs

